



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 FÉVRIER 2022

Compte-rendu affiché le : 10 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 5

M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20220203DEL56

ECONOMIE

Participation financière aux travaux dans les rez de chaussée actifs de la rue Paul Pic

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La rue Paul Pic constitue une polarité de proximité fragile qui souffre de la vacance de très nombreux locaux d'activité sur les rez-de-chaussée des 2 UC 6.

Il est absolument nécessaire d'éviter le déclin de cette polarité en engageant une action d'autant plus résolue que le quartier traverse une phase de perte de population.

Il est en effet indispensable de favoriser le maintien de commerces et services de Parilly et de faciliter la création de nouveaux usages et activités, actuellement vacants.

Pour y parvenir un travail partenarial s'est engagé aux côtés du propriétaire bailleur LMH afin d'amorcer un changement d'image du quartier de Parilly.

Un travail de recensement et de diagnostic des locaux vacants a d'ores et déjà eu lieu. Une démarche d'occupation temporaire va à présent se mettre en place au cours de l'année 2022 et celle-ci doit s'accompagner de travaux de rénovations légères qui permettront le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt puis l'accueil de nouvelles activités.

Ces travaux préalables portent sur les locaux du 3, 16, 18, 20, 22 et 24 de la rue Paul Pic et sont estimés à 72 000 € HT minimum par le bailleur. Dans le cadre de cette démarche partenariale, ces travaux nécessitent le soutien de LMH au moyen d'un co-financement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer une subvention d'investissement de 40 000 € à LMH pour la réalisation de travaux sur 5 locaux en rez-de-chaussée des UC6.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD